

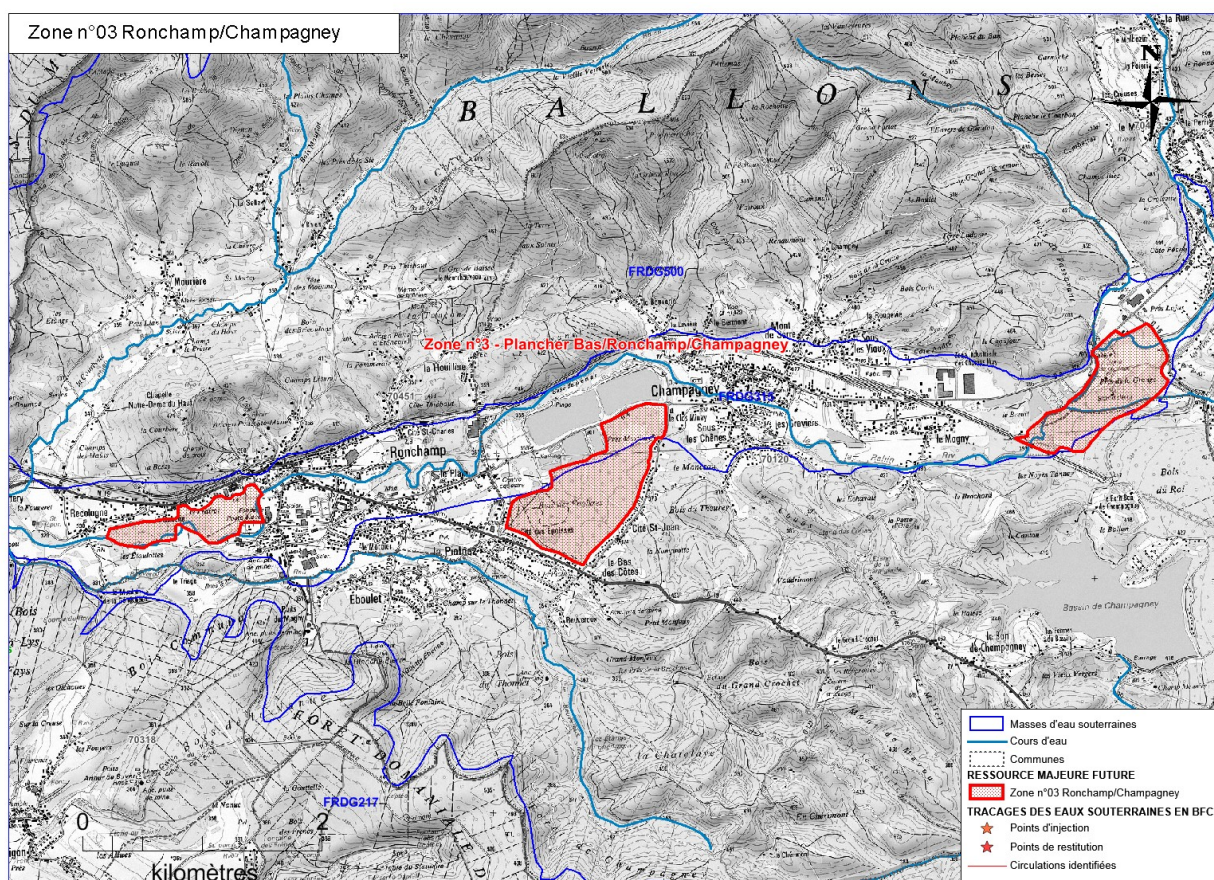
Zone d'intérêt futur	Zone n°03 : Ronchamp / Champagney	Conseil général de Haute-Saône
----------------------	-----------------------------------	--------------------------------

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/traitements-eau/eau-potable/ressources-majeures/etudes/ognon.php>

### Informations générales sur la ressource

Département	70	Bassin	Rhône Méditerranée Corse
Code masse d'eau	FRDG315	Masse d'eau	Alluvions de l'Ognon
Code BDLisa	760AB		
Type de ressource	Nappe alluviale		
Superficie	1,69 km <sup>2</sup>		

### Plan de situation



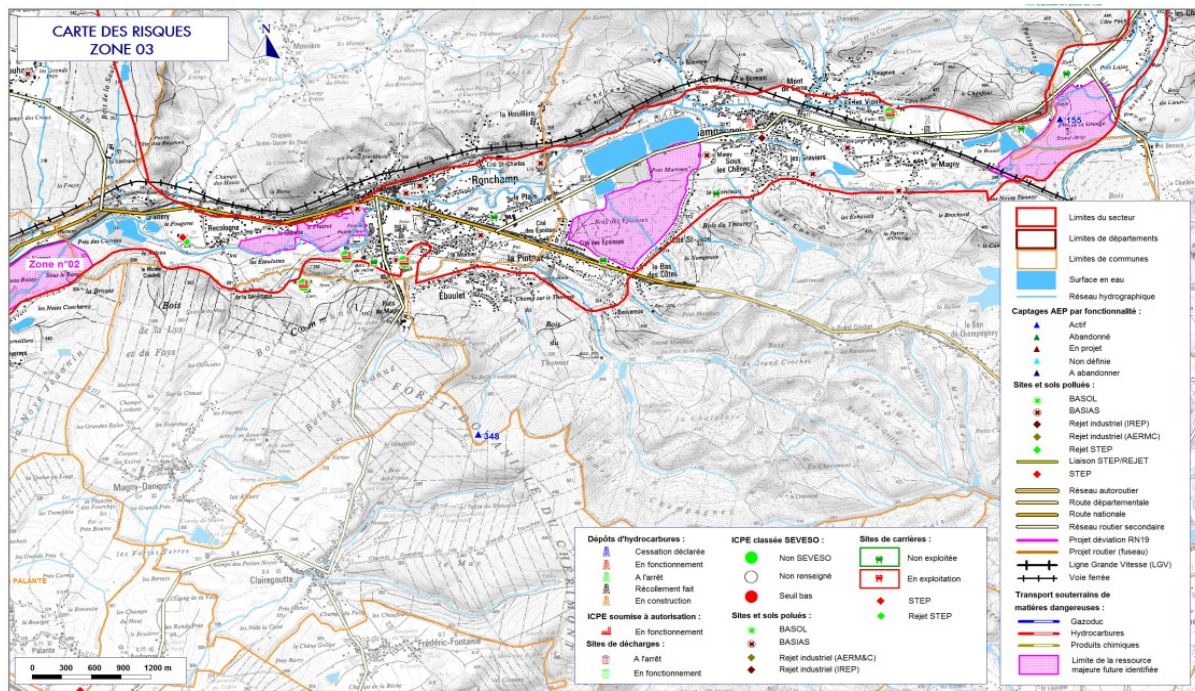
### Informations techniques sur la ressource

Potentiel	2 400 m <sup>3</sup> /j	Collectivités concernées	SIE de Champagney	
Réserve	/	Population desservie		
Débit d'étiage	/	Débits d'exploitation	AEP	1 095 m <sup>3</sup> /j
Débit critique	1 152 m <sup>3</sup> /j		Industrie	/
		Irrigation	/	
		Besoins futurs	+ 700 m <sup>3</sup> /j	

Dans la partie amont de la zone, les alluvions sont actuellement exploitées à leur maximum au niveau des puits du Près de la Grange.

Dans la partie plus en aval de la vallée du Rahin, la ressource n'est pas exploitée et pourrait donc l'être par le SIE de Champagney.

Zonages existants			
<b>SAGE</b>		NON	/
<b>Contrat de milieu</b>		OUI	
<b>ZRE</b>		NON	/
Etat de la masse d'eau – 2013			
<b>Etat quantitatif</b>		<b>Etat chimique</b>	
BON		BON	
<b>Echéance bon état</b>	2015	<b>Echéance bon état</b>	2015
		<b>Paramètre déclassant</b>	/
Contexte géologique et hydrogéologique			
<p><u>Caractéristiques géologiques :</u>            La zone n°3, située dans la vallée du Rahin, a été divisée en 3 sous-zones. La 1<sup>ère</sup> sous-zone (zone 3A) se situe en rive gauche du Rahin entre les communes de Plancher Bas et Champagney. La 2<sup>ème</sup> zone (zone 3B) se situe également en rive gauche du Rahin entre les communes de Champagney et Ronchamp, au sud de gravières. La dernière zone (zone 3C), la plus en aval est située entre Ronchamp et Recologne en rives gauche et droite du Rahin.            Le Rahin a creusé sa haute vallée dans les roches de la série Devonodinantienne où les roches volcaniques sont très abondantes. Toutes les alluvions de ce bassin sont formées de gros blocs de galets et de graviers de même nature que les roches bordant la Vallée. Les blocs peuvent être cimentés par une argile abondante s'il s'agit de dépôt glaciaire ou mélangée à des graviers et sables si les alluvions sont fluvio-glaciaires. Des éléments très fins et argileux ont pu se déposer localement sous forme de lentilles. Dans cette zone, les alluvions fluvio-glaciaires reposent sur le Permien et ont une épaisseur pouvant atteindre 10 mètres à certains endroits.</p> <p><u>Caractéristiques hydrogéologiques :</u>            La plaine fluvio-glaciaire entre Plancher Bas et Ronchamp est intéressante d'un point de vue aquifère car les alluvions sont épaisses : 8 à 10 mètres et grossières. Elles sont très poreuses et riches en eau. La nappe alluviale est caractérisée par un écoulement de direction S-SO.            Zone 3A : La productivité est bonne. Les alluvions au droit du puits Près de la Grange ont une transmissivité comprise entre 1.10<sup>-2</sup> et 3.10<sup>-2</sup> m<sup>2</sup>/s soit une perméabilité de 2 à 3.10<sup>-3</sup> m/s.            Absence de données sur les zones 3B et 3C.            La nappe alluviale supérieure en équilibre avec le Rahin est alimentée par les précipitations et par la rivière. Une filtration est opérée au sein des formations de sables et graviers perméables. Aucune relation avec d'autres entités hydrogéologiques n'a été relevée.</p>			
Occupation des sols et pressions anthropiques			
<p><u>Occupation des sols :</u>            L'ensemble des zones 3A et 3B est actuellement occupé par de la forêt plus ou moins dense. La zone 3C est quant à elle, partagée entre des cultures et des parcelles boisées.</p> <p><u>Pressions anthropiques :</u>            Sur ce secteur, la couverture constituée de terre végétale est très faible : 0,5 mètre, et ne constitue pas une barrière à l'infiltration. La ressource est donc très vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface. Les causes de pollution peuvent provenir dans un premier temps des inondations du Rahin puisque l'ensemble de la zone se situe en zone inondable. Dans un second temps, elles peuvent être dues à l'urbanisation, relativement développée et aux axes de communication. Enfin, dans un dernier temps, elles peuvent provenir du passé industriel.            En effet, la zone 3C est impactée, en rive gauche du Rahin, par une pollution du Beveroux provenant de la lixiviation des anciens terrils houillés (pollution avérée au cadmium, fer, zinc, cuivre, etc.).</p>			



**Qualité de la ressource**

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des données qualité fournies par ARS 70 (données 2000-2013) :

	Eaux brutes (CAP)			Réseau (UDI)			Après traitement (TTP)		
	min	moy	max	min	moy	max	min	moy	max
Nitrates (mg/l)	4.2	5.5	8.9	0	2.78	10	0	4.1	10
Pesticides totaux (µg/l)	0	0.014	0.05	0	0.01	0.07	0	0	0
Fer (µg/l)				0	37	1200	0	37	706
Manganèse (µg/l)	0	29	210	0	16.5	870	0	8.4	70
Turbidité (NFU)	0	0.169	1	0	0.56	30.5	0	0.47	8.75

**Actions et/ou besoins de connaissances complémentaires**

Besoins de connaissances complémentaires :

Réaliser un bilan de la qualité de la ressource en présence.

Engager des investigations géophysiques sur les trois sous-zones et les compléter par des reconnaissances mécaniques et des essais de pompage afin de quantifier le potentiel exploitable de cette zone majeure.

Actions complémentaires à l'échelle de la masse d'eau (PDM 2016-2021) :

Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000 :

MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide.

Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole :

AGR0201 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates.

AGR0301 : Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates.

AGR0803 : Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates.

**Enjeux et recommandations**

<b>Liste des abréviations</b>			
<b>AEP</b> = Alimentation en Eau Potable			
<b>SAGE</b> = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux			
<b>ZRE</b> = Zone de Répartition des Eaux			
<b>DUP</b> = Déclaration d'Utilité Publique			
<b>AAC</b> = Aire d'Alimentation de Captage			
<b>ZSCE</b> = Zone Soumise à Contraintes Environnementales			
<b>Date de création</b>	03/11/2016	<b>Date de dernière mise à jour</b>	06/11/2017